

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLESELVE
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 4 AVRIL 2013

Etaient présents : MM. Yves BUTIN, Etienne SYRYN, Chrislain LELOIRE, Carlos BOLIVAR, Philippe DEFOSSE,

Etaient absents : M. Luc LEGRAND, M. Régis HOUDARD qui a donné pouvoir à M. Yves BUTIN, M. Thomas DEFOSSE qui a donné pouvoir à M. Philippe DEFOSSE

Secrétaire de séance : Monsieur BOLIVAR Carlos

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 18 février 2013, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

1) 2013-09 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012

Vu le budget primitif pour 2012,

Vu les comptes présentés par M. le Maire relatifs à l'exécution du budget ci-dessus désigné,

Après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil,

Sous la présidence de M. Philippe DEFOSSE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

→ **APPROUVE** le compte administratif 2012, 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RAR
Dépenses	156 863.49 €	26 074.33 €	36 010.96 €
Recettes	287 285.18 €	165 668.71 €	0 €
TOTAL EXERCICE	130 421.69 €	139 594.38 €	- 36 010.96 €
Résultats antérieurs	€	- 181 489.38 €	
TOTAL CUMULE	130 421.69 €	- 77 905.96 €	

→ **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) 2013-10 : AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2012

Considérant les opérations régulières.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2011	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESTES A REALISER 2012	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 181 489.38 €		139 594.38 €	36 010.96 €	- 36 010.96 €	- 77 905.96 €

FONCT	94 251.95 €	94 251.95 €	130 421.69 €			130 421.69 €
-------	-------------	-------------	--------------	--	--	--------------

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	130 421.69 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	77 905.96 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	52 515.73 €
Total affecté au c/ 1068 :	77 905.96 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012 Déficit à reporter (ligne 002)	

3) **2013-11 : BUDGET PRIMITIF 2013**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le budget primitif 2013 arrêté à la somme de :
 - **Section Fonctionnement** : → Dépenses : 284 090.00 €
→ Recettes : 284 090.00 €
 - **Section Investissement** : → Dépenses : 295 895.00 €
→ Recettes : 425 539.00 €

4) **2013-12 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITIONS 2013**

Monsieur le Maire rappelle les taux votés l'année précédente:

- Taxe d'habitation.....13.45%
- Taxes foncières bâties.....21.02%
- Taxes foncières non bâties.....60.06%

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux d'imposition.

5) **2013-13 : SUBVENTION RCN FM**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'Association « RADIO CONTACT NOYONNAIS » qui a pour objectif d'animer le territoire du Noyonnais et projette un rayonnement à l'échelle départementale.

Il explique aux membres présents que les activités principales auront pour but de concourir à l'expression et à la promotion du monde associatif et culturel. Pour ce faire un soutien financier est demandé pour mettre en place le projet.

Le Conseil Municipal de Villeseve émet un avis favorable sur le projet mais ne souhaite pas financer pour le moment.

6) 2013-14 : SUBVENTION 2013

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de déterminer le montant de la subvention à verser à Monsieur MANSARD Guy, propriétaire du manège « les auto-tamponneuses » qui le rappelle, est un manège indispensable pour la fête de Villeseve.

Après délibération le conseil décide d'octroyer la somme de 100,00€ à Monsieur MANSARD Guy.

Cette subvention sera portée à l'article 6574 du BP 2013.

7) QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, suivent les signatures.

Yves BUTIN, Maire

Etienne SYRYN, 1^{er} Adjoint au Maire

Chrislain LELOIRE, 2^{ème} adjoint au Maire

Carlos BOLIVAR, Conseiller Municipal

~~Thomas DEFOSSE, Conseiller Municipal~~

Philippe DEFOSSE, Conseiller Municipal

Régis HOUDARD, Conseiller Municipal

~~Lue LEGRAND, Conseiller Municipal~~